

MAIRIE DE L'ÎLE D'ARZ



AXES STRATÉGIQUES ET PROJETS POUR LE PORT DE BÉLURÉ 2017-2020



MAIRIE DE L'ÎLE D'ARZ

TABLE DES MATIÈRES

1.Introduction.....	3
1.1.Situation et contexte.....	3
1.2.Les activités du port.....	3
1.2.1.Port de passagers.....	3
1.2.2.Port de fret.....	3
1.2.3.Port de plaisance.....	3
2.Stratégie de développement durable du port de Béluré.....	4
2.1.Agenda 21 : rapport du groupe de travail 2016.....	4
2.2.L'écosystème.....	4
2.3.Les problèmes de la zone portuaire de Béluré.....	4
2.4. Les compétences.....	5
2.5. Les besoins.....	5
2.6. Les axes stratégiques.....	6
2.7. <i>Propositions pour le très court terme</i>	7
3. Documents sources.....	8

1. Introduction

1.1. Situation et contexte

Le port de Béluré se situe à l'extrémité nord de l'île d'Arz, à la pointe du Béluré. C'est le site d'un embarcadère pour Vannes et d'escale pour les navires de croisière effectuant le tour du golfe du Morbihan pendant la haute saison.

Le port de Béluré, et notamment la cale, est sous la tutelle de la région depuis le 1er janvier 2017. Vu le développement de la masse touristique depuis ces dernières années, le Département avait décidé en 2013 d'engager des travaux d'agrandissement de la cale afin de mieux gérer les flux et la sécurité des passagers. Les bâtiments datant des années 90 sont par délégation gérés par la commune. Ils ont maintenant une quarantaine d'années et ne répondent plus aux besoins des usagers et des professionnels. De plus, les changements climatiques provoquent régulièrement des inondations sur ce terre-plein. Enfin, le découpage de la zone entre la Région et la Mairie, voire le Département pour la route, ne facilite pas une gestion intégrée de cet ensemble.

1.2. Les activités du port

La commune de l'île d'Arz souhaite revoir l'ensemble de la zone portuaire de Béluré dont les activités principales sont le débarquement de marchandises et de passagers. La desserte étant effectuée toute l'année par la compagnie « SARL Bateaux Bus du golfe », filiale de la compagnie Finist Mer, par le biais d'une délégation de service public (DSP) attribuée par le Département pour 6 ans. Fin 2017, c'est la région qui devrait renouveler cette délégation par appel d'offre en en fixant le cahier des charges.

Les activités secondaires sont plus saisonnières : le port de plaisance, les locations de vélos et de matériel nautique, l'accueil des touristes avec le point info.

Une partie de l'espace étant également dédié au stockage des matériaux, aux places de parking pour les vélos et remorques et les véhicules.

1.2.1. Port de passagers

Le port de passagers de Béluré assure toute l'année, l'essentiel du trafic passagers avec Vannes (Conleau ou gare maritime) et Séné (Barrarac'h).

1.2.2. Port de fret

Le port de Béluré est un port de fret, chargé essentiellement du ravitaillement en marchandises et en matériaux de construction, qui toute l'année provient du continent à partir de l'embarcadère de Barrarac'h sur la commune de Séné. La durée du transit est d'environ trente minutes.

1.2.3. Port de plaisance

Le port de Béluré offre des postes de mouillage pour 47 bateaux et une zone de plates. Les attributions de corps-morts sont gérés par l'association AUMIA dans le cadre d'une convention avec la mairie de l'île d'Arz qui possède l'AOT.

2. Stratégie de développement durable du port de Béluré

2.1. Agenda 21 : rapport du groupe de travail 2016

Pour mémoire, le projet Agenda 21 présenté à la commission Urbanisme de la municipalité comprenait les pistes suivantes sur la thématique : « *Protéger le patrimoine par une gestion adaptée des milieux naturels et des paysages.* »:

- Action 1 : Elaborer un plan paysager (résultant d'un diagnostic de territoire, cf Orientation 3 du PNR et Axe 2, action 3.1 de l'Agenda 21 de Vannes-Agglomération).
 - ..
 - Action 1B : Créer ou améliorer l'environnement paysager des zones d'habitat ou d'activités :
 - Action 1B1 : Zone nouvelle d'habitat de Kernoël
 - **Action 1B2 : Zone portuaire à rénover de Béluré**
 - Action 1B3 : Zone artisanale du Douero
 - Action 1B4 : zones de maraîchage

Pour tenter un état des lieux assorti de suggestions, le groupe de travail s'est focalisé sur les points 1B1, **1B2** et 1B3 évoqués ci-dessus.

2.2. L'écosystème

Ont été recensés en 2010 :

- 412 espèces végétales,
- 120 espèces d'oiseaux (comptages réguliers faits par le PNR),
- 60 espèces de champignons,
- 55 espèces d'insectes, etc.

L'aménagement paysager est indissociable du maintien de la biodiversité.

L'île d'Arz est :

- Intégrée dans le Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan
- Une ZICO (Zone d'intérêt Communautaire pour les Oiseaux)
- Un site RAMSAR (L'ensemble du golfe est zone humide d'importance internationale)
- Une ZNIEFF de type II (loi Bouchardeau de 1983 : Zone Naturelle d'Intérêt Floristique et Faunistique)
- Site inscrit
- Zones ZSC et ZPS de Natura 2000
- Réserve Nationale de Chasse et de Faune sauvage
- Conservatoire du Littoral (propriétaire de l'île d'Ilur)...

2.3. Les problèmes de la zone portuaire de Béluré

Parmi les principales interrogations (ou insuffisances objectives), le groupe de travail a notamment relevé :

- La laideur et l'emprise au sol des bâtiments qui avaient été construits par la commune sous concession du terre plein avec le département,
- Un plan de circulation apparaissant dangereux : croisement des piétons et des véhicules, non respect de la signalisation en place, camions en attente de la barge, manœuvres de déchargement avec le Manitou...,
- le passage à l'Est des bâtiments est très étroit pour passagers et mini-bus. Le stationnement des véhicules (mini-bus, camions en attente de la barge, voitures particulières...) n'est pas sécuritaire,
- Enfoncement des organeaux et bordures lisses et glissantes sur 50 cm coté ouest,
- Un parking à véhicules trop visible de la mer (haie trop basse) et surchargé du fait de voitures-ventouses, de camionnettes, d'un gril à poulets et de remorques de bateau,
- Un parking à vélo trop petit ou trop encombré de vélos non utilisés et de remorques,
- Un stockage des marchandises mal placé et sur des durées trop longues,
- Une amorce de sentier côtier non entretenu et devenu impraticable,
- Manque de bancs extérieurs,
- Accueil insuffisant pour les bateaux de plaisance de passage,
- Accumulations inesthétiques de matériaux et véhicules sur un terrain privé,
- Le terre-plein entouré de barrières en bois qui devait être fleuri, est de triste effet,
- Sécurité des plaisanciers en annexe avec le trafic lié aux bateaux de passagers,
- Risques d'inondations et de détériorations des bâtiments lié à la montée des eaux lors d'événements climatiques

Il apparaît donc :

- que l'ensemble de cette zone est mal conçu,
- et que certaines réglementations (durée de stockage des matériaux, parkings, circulation, épaves...) sont bafouées...

2.4. Les compétences

Le transfert de propriété du port suite aux lois de décentralisation de 2004 a donné la possibilité au Département de s'inscrire véritablement dans une logique de projet et d'investissement durable.

Dans un courrier adressé à la mairie en date du 10/01/2017, le département nous informe du transfert de la responsabilité du port de Béluré à la Région : cette décision est entérinée par un arrêté préfectoral régional qui prend effet au 01 janvier 2017. La commune est directement concernée au titre du cahier des charges qui nous liait au Département pour la concession d'exploitation du terre-plein du port dont les conditions restent inchangées sauf volonté contraire des deux parties.

2.5. Les besoins

Béluré est le seul port de l'île : il a donc vocation à continuer d'accueillir les passagers et les marchandises.

La zone portuaire nécessite donc d'être définie dans l'espace et l'organisation. L'implantation d'un nouveau bâtiment pourrait sectoriser les zones et sécuriser les usages, notamment avec l'élargissement de la voie Est qui permettrait un accueil de passagers en double flux.

Besoins passagers :

- Attendre à l'abri ou à l'extérieur, à proximité de l'arrivée du bateau,
- Accès rapide aux infos et aux services,
- Embarquer et débarquer dans de bonnes conditions (espace et sécurité),
- Accès facile pour les personnes à mobilité réduite.

Besoins marchandises :

- Accès sécurisé et court du transport marchandises (fenwick),
- Embarquement et débarquement de véhicules,
- Limiter les manutentions pour respecter les temps de rotations de la barge,
- Manoeuvrer sur le terre plein avec des camions ou des remorques,
- Espace de stockage extérieur (marchandises diverses), espace gaz et containers frais.

Besoins plaisance :

- Garantir un transit en annexe entre le terre plein et la zone des corps-morts,
- Offrir avec des pontons des places visiteurs pendant la période estivale pour désencombrer la cale.

2.6. Les axes stratégiques

L'aménagement et le développement du port de Béluré a déjà fait l'objet d'une étude du CAUE commandée par la commune en 2010.

A la demande de l'AIP, une étude paysagère de l'accueil portuaire dans les îles a été réalisée par le cabinet Freytet en 2016.

Pour assurer l'avenir du Port de Béluré, la commune a élaboré cet état des lieux, en concertation avec les acteurs locaux: les représentants des associations « Association des Usagers des Mouillages de l'île d'Arz » (AUMIA) et « Association Iledaraise des Usagers des Transports Terrestres et Maritimes » (AIUTTM), les professionnels et le groupe de travail agenda 21.

Ce travail de concertation a permis d'identifier des idées d'aménagement et de développement pour la période 2017-2020. Il en découle 4 axes stratégiques :

1. Améliorer les conditions d'accessibilité au port de manière innovante et durable
 - a. Prévoir les inondations dues aux surcotes de marée et anticiper le phénomène de montée des eaux
 - b. Améliorer le débarquement–embarquement des visiteurs
 - c. Draguer la partie Ouest pour augmenter la longueur de quai accessible à marée basse
 - d. Revoir l'éclairage de la zone (économique)
 - e. Repenser le plan de circulation de la zone en tentant de séparer la barge, les camions en attente et les marchandises des piétons et bateaux de passagers
 - f. Prévoir une aire de stockage couverte pour les marchandises (problème de la traversée de la départementale pour une zone en arrière-port)
 - g. Réaménager parking voitures, vélos, remorque (parking courte durée uniquement) en privilégiant les professionnels.
 - h. Prévoir des zones piétonnes uniquement
 - i. Promouvoir l'accès au port aux piétons, personnes handicapés et aux cycles (hors activités professionnelles)
 - j. Prévoir une salle d'attente et un point information à proximité de la zone de débarquement
2. Renforcer l'attractivité touristique du port par une politique de requalification urbaine et architecturale
 - a. Diminuer l'emprise au sol en supprimant les zones couvertes de stockage
 - b. Améliorer l'esthétique des bâtiments (toits et murs) ou démolir et reconstruire des bâtiments plus adaptés.
 - c. Déplacer la zone de stockage des matériaux
 - d. Déplacer les locations de vélos et matériel nautique dans une zone dédiée

- e. Replacer des bancs, si possible ombragés, dans l'espace portuaire
 - f. Prévoir une aire de pique-nique et de jeux d'enfants, et une terrasse panoramique pour observation.
3. Développer le port de plaisance et optimiser les services destinés aux plaisanciers locaux et visiteurs
- a. Prévoir un point information en saison couplé à l'accueil aux pontons
 - b. Mettre des panneaux solaires pour avoir l'autonomie électrique
 - c. Installer des douches et WC pour les plaisanciers
 - d. Supprimer les mauvaises odeurs liées à la vasière du parc situé à l'ouest
 - e. Installer des pontons pour l'accueil des bateaux visiteurs
4. Faire du port un exemple en matière d'environnement
- a. Prévoir l'aménagement paysager de toute la zone et valoriser le panorama
 - b. Promouvoir les intérêts environnementaux de l'île (sentiers côtiers, faune, flore)
 - c. Prévoir une communication adaptée quant au respect de l'environnement local
 - d. Intégrer une autonomie énergétique dans le cas de constructions nouvelles

Pour la Mairie de l'île d'Arz, à l'occasion de cette modification de tutelle, il apparaît urgent que la Région diligente une étude globale sur une mise à niveau du port de Béluré, compte-tenu notamment des exigences de sécurité, d'accessibilité et d'attractivité de l'île.

2.7. Propositions pour le très court terme

Mettre une signalétique pour empêcher les gens et vélos de passer par la zone de marchandises à l'Ouest.
Goudronner ou bétonner devant la zone des photos et combler les trous pour les engins de chantier.
Débarrasser la zone des matériaux en attente longue et le cimetière de voitures.

3. Documents sources

- Comptes-rendus des réunions avec les plaisanciers et les professionnels
- Document d'étude du CAUE de 2010
- Document d'étude « plan paysager » AIP du port de l'île d'Arz de 2016
- Rapport 2016 du groupe de travail Agenda 21 sur le plan paysager de Béluré
- Rapport et enquête 2017 de l'AIUTTM sur les liaisons maritimes